

SERVICE ENCOMBRANTS ET DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)

Uniquement sur appel téléphonique

 N° Vert 0 800 49 50 61

Volume collecté par rendez-vous :
2m³ pour les encombrants
1m³ et moins de 90 kg pour les DEEE

Encombrants acceptés :

- Bois (meubles, planches...)
- Canapé
- Fauteuil
- Fenêtre (sans vitrage)
- Ferraille
- Literie
- Porte (sans vitrage)
- Revêtement de sol (lino, parquet, tapis)
- Sanitaire (acier, alu, fer, inox sans grès)

DEEE acceptés :

- DEEE pesant moins de 90 kg.

SERVICE DES BACS

Vous avez un bac abîmé ?
Le SICTOM intervient pour le réparer
ou le remplacer



La marche à suivre est simple, vous pouvez
contacter le SICTOM via le N° Vert ou
le Site internet.

 N° Vert 0 800 49 50 61

www.sictomregionrambouillet.com

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT ?



C'est une contribution financière que
verse le fabricant du produit à la société
CITEO pour le programme de recyclage
des emballages ménagers.

**Cela n'indique pas forcément que
l'emballage est recyclable.**

LE TRI

UN GESTE
ÉCO CITOYEN
qui vous va bien




SICTOM
Région de Rambouillet

www.sictomregionrambouillet.com


CITEO
Domions ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Dans le bac emballages je mets...

papiers, cartons, briques alimentaires,
canettes, boîtes de conserve,
bouteilles et flacons plastiques vides



les interdits

sacs et films plastiques, sacs biodégradables,
pots de yaourt, barquettes alimentaires,
polystyrènes, lingettes, essuie-tout
à jeter avec le reste des ordures ménagères
qui ne se recyclent pas encore



Dans le bac à verres je mets...

en vrac les emballages recyclables
en verre

bouteilles et bocaux en verre vides
sans bouchon, ni capsule,
ni couvercle



les interdits

vaisselle, ampoules, verres à boire,
flacons de parfum, pots en terre, miroirs,
sacs plastiques, vases
à jeter avec le reste des ordures ménagères
qui ne se recyclent pas encore,
les ampoules à jeter à la déchèterie



Dans le bac ordures ménagères je mets...

les déchets non recyclables,
les ordures ménagères
à jeter en sac fermé



les interdits

déchets végétaux, piles, DEEE (déchets d'équipement
électrique et électronique),
petits appareils électriques

à jeter à la déchèterie



Au moindre doute, mettez vos déchets dans le bac des ordures ménagères.